

**MAIRIE
DE
MOISSAT**

Puy-de-Dôme

Route de Billom
63190 MOISSAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Moissat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier JEANVOINE, Maire.

Date de convocation : 10 janvier 2026

Étaient présents : Olivier JEANVOINE, Annie LAGEYRE, Franck DUCHER, Dominique COLL-SERRES, Thierry TISSERAND, François SANTUZ, Isabelle POUILLARD, Didier CALET, Alexandre DEVAUX, Isabelle GROUIEC, Cédric MAGAUD, Astrid JACQUELINET.

Procuration de Florence GENILLIER à Olivier JEANVOINE

Était absent :

La séance est ouverte à 20 heures 13

Secrétaire de séance : Isabelle GROUIEC

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR

1 – Décisions modificatives

➤ Budget assainissement :

Mme Annie LAGEYRE, adjointe aux finances, indique qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives sur le Budget Assainissement 2025, suite à l'échange de parcelles pour la future station d'épuration au lieu-dit « Les Charles ».

Décision modificative n° 1 :

CRÉDITS À OUVRIR

BUDGET	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Fonctionnement (Dépenses)	042	675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	6 500.00

CREDITS À RÉDUIRE

BUDGET	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Fonctionnement (Dépenses)	023	023	Virement à la section d'investissement	6 500.00

Décision modificative n° 2 :

CRÉDITS À OUVRIR

BUDGET	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Investissement (Recettes)	040	2111	Terrains nus	6 500.00

CRÉDITS À RÉDUIRE

BUDGET	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Investissement (Recettes)	021	021	Virement de la section exploitation	6 500.00

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent les décisions modificatives n° 1 et 2 (Virement de crédits) – « Budget Assainissement » - Échange de parcelles pour la future station d'épuration au lieu-dit « Les Charles ».

➤ Budget Commune :

Décision modificative n° 5 – Vote de crédits supplémentaires n° 1/2025 :

Mme Annie LAGEYRE, adjointe aux finances, informe le Conseil Municipal que les travaux réalisés au commerce GARDETTE sont des travaux en régie et que les charges de personnel peuvent être imputées sur la section d'investissement. Il s'avère que le montant correspondant à la réalité du temps passé est supérieur à celui qui a été inscrit au BP 2025 d'où la nécessité d'ajouter la somme de 5 836 €.

Il convient donc de prévoir une décision modificative pour passer les opérations d'ordre correspondantes.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023 Fonctionnement	Virement à la section investissement	5 836,00 €	
040 / 231 / OPFI	Travaux commerce GARDETTE	5 836,00 €	
Total		11 672,00 €	0,00 €

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 72 Fonctionnement	Production immobilisée	5 836,00 €	
021 / 021 Investissement	Virement de la section fonctionnement	5 836,00 €	
Total		11 672,00 €	0,00 €

Après délibération, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent la décision modificative ci-dessus,
- Chargent M. le Maire de signer les documents nécessaires à cette décision modificative.

2 – Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du Budget Primitif 2026

M. le Maire indique au Conseil municipal que dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif, il peut être autorisé à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (BP + DM), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il précise que cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement nouveaux dès le début de l'année et qu'elle se distingue de l'état des restes à réaliser qui correspond à des dépenses engagées en 2025 mais non encore mandatées. Ces crédits seront repris dans le Budget Primitif de l'année qui devra être voté avant le 15 avril 2026.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire préalablement à l'adoption du Budget Primitif 2026, à engager, liquider et mandater sur les bases du budget général 2025 dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement,

Soit : $333\,176.00 / 4 = 83\,294.00$ €

- ✓ Ouverture de crédits au chapitre 20 pour 21 000.00 €
- ✓ Ouverture de crédits au chapitre 21 pour 5 000.00 €
- ✓ Ouverture de crédits au chapitre 23 pour 57 000.00 €

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire, préalablement à l'adoption du Budget Primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus énoncées.

3 – Transfert des résultats du budget assainissement à la CCEDA

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2026, la compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier. Il présente le résultat de clôture du Budget Assainissement 2025 :

Fonctionnement	excédent	46 092.02 €
Investissement	excédent	76 072.40 €
Résultat	excédent	122 164.42 €

4 – Commission de sécurité églises

M. le Maire expose que la commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public a procédé à la visite périodique de l'Église de la nativité de Saint-Jean-Baptiste le 5 décembre 2025.

Il donne lecture du procès-verbal de la commission de sécurité. M. le Maire rappelle que la commission émet un avis favorable au fonctionnement de l'établissement depuis le 12 octobre 2015.

L'église de Moissat-Haut a une capacité d'accueil de 324 places assises pour une superficie de 780 m².

Cet établissement isolé est classé en type V de catégorie 3.

Suite à cette visite, la commission a émis un avis défavorable en raison de l'absence des vérifications électriques par un contrôleur technique. Jusqu'à ce jour les contrôles étaient effectués par un professionnel, à savoir un électricien.

M. le Maire présente trois devis pour la vérification périodique des installations électriques dans les deux églises.

➤ BUREAU VERITAS

Église de Moissat-Haut

Prestation	Périodicité	Montant HT
1 ^{ère} vérification périodique	Ponctuelle	270.00 €
Vérification périodique		
Vérification périodique Q18 et compte-rendu	Annuelle	190.00 €
Rapport quadriennal	Quadriennale	40.00 €
Prestation de gestion administrative 2026 à 2028	Annuelle	0.00 €
TOTAL		500.00 €

Église de Moissat-Bas

Prestation	Périodicité	Montant HT
1 ^{ère} vérification périodique	Ponctuelle	190.00 €
Vérification périodique		
Vérification périodique Q18 et compte-rendu	Annuelle	120.00 €
Rapport quadriennal	Quadriennale	30.00 €
Prestation de gestion administrative 2026 à 2028	Annuelle	0.00 €
TOTAL		340.00 €

➤ APAVE

Église de Moissat-Haut

Prestation	Périodicité	Montant HT
Vérification périodique	Ponctuelle	130.00 €
Vérification périodique – 780 m ²	Annuelle	436.38 €
TOTAL		566.38 €

Église de Moissat-Bas

Prestation	Périodicité	Montant HT
Vérification périodique	Annuelle	130.00 €
Vérification périodique – 310 m ²	Annuelle	349.10 €
TOTAL		479.10 €

➤ DEKRA

Église de Moissat-Haut

Prestation	Périodicité	Montant HT
Vérification périodique ERP de 1 ^{er} groupe – 780 m ²	Ponctuelle	190.00 €
TOTAL		190.00 €

Église de Moissat-Bas

Prestation	Périodicité	Montant HT
Vérification périodique ERP de 2 ^{ème} groupe – 310 m ²	Ponctuelle	120.00 €
TOTAL		120.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent le devis du Bureau de contrôle DEKRA pour la vérification périodique des installations électriques dans les deux églises.
- Chargent M. le Maire de signer ce devis.

Par ailleurs, la commission de sécurité exige la mise en place d'une alarme incendie de type 4. M. le Maire présente un devis de YANN'ELEC pour la fourniture et la pose d'une alarme de type 4.

Montant du devis : 490.00 € HT.

Les membres du conseil municipal souhaitent attendre la visite du contrôleur technique avant de faire installer cette alarme dans l'hypothèse où d'autres travaux seraient nécessaires.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent le devis de YANN'ELEC pour la fourniture et la pose d'une alarme de type 4 dont l'installation sera différée dans l'attente du passage du contrôleur technique.
- Chargent M. le Maire de signer ce devis.

5 – Projet installation de chauffage et menuiseries extérieures Mairie / Salle Polyvalente et bâtiment Postal

M. le Maire rappelle que dans le cadre du décret tertiaire, dans la continuité de la rénovation énergétique de l'école et de la création d'une chaufferie à granulés de bois, la mairie, la salle polyvalente et le bâtiment postal (agence postale communale, point médiathèque et salles d'associations) devaient être raccordés au réseau de chaleur. En effet, ces bâtiments sis sur la parcelle cadastrée section AB n° 47, construits dans le début des années 80 disposent à ce jour d'un chauffage électrique énergivore. De plus, les menuiseries datant également de la construction ne répondent plus aux normes thermiques.

Par ailleurs, il précise que la commune dispose d'une enveloppe de travaux éligibles au FIC (Fonds d'Initiatives Communales) pour la période 2023-2026, permettant de solliciter une subvention à hauteur de 40 % du HT. Dans le même temps, il explique que la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut être demandée aux services de l'État à hauteur de 30 % du montant HT (fiche N°2).

Ces demandes doivent être déposées avant le 31/01/2026 pour la DETR et le 15/02/2026 pour le FIC.

Afin de constituer ces dossiers, et étant entendu que cette opération devra faire l'objet d'un marché public, M. le Maire a fait établir les devis suivants pour la mairie, la salle polyvalente et le bâtiment postal :

- Installation de chauffage : ENTREPRISE COURTY pour un montant total HT de 124 988.04 €
- Remplacement des menuiseries : GUINOT MENUISERIE pour un montant total HT de 82 665.28 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : CRX AMO pour un montant total HT de 13 300.00 €.

Total du projet : 220 953.32 € HT

M. le Maire propose par conséquent aux élus de solliciter les aides financières suivantes :

- FIC département du Puy de Dôme à hauteur de 40 %
- DETR services de l'état à hauteur de 30 %

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Chargent M. le Maire de déposer un dossier de demande de subvention Fonds d'Initiatives Communales (FIC) et un dossier Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le raccordement au réseau

de chaleur bois granulés et remplacement des menuiseries de la Mairie, de la salle polyvalente et du bâtiment postal.

- Autorisent M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subvention FIC et DETR.

6 – Devis divers

➤ Devis entretien du stade et des espaces verts

M. Franck DUCHER présente un devis de l'entreprise Jérémy FABRE concernant : l'entretien du stade, du talus « Route de Pironin », de l'aire de jeux de Moissat-Bas, des contours des bâtiments administratifs et de la Place du Monument.

OBJET	MONTANT HT
Entretien stade (tonte et ramassage des 2 terrains)	1 818.47 €
Entretien route de Pironin (nettoyage talus et tonte)	901.74 €
Entretien aire de jeux de Moissat-Bas	761.25 €
Entretien contours Mairie (Tonte et ramassage)	400.92 €
Entretien Place du Monument	442.00 €
TOTAL	4 324.38 €

Après délibération, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent ce devis de l'entreprise Jérémy FABRE à l'unanimité, pour un montant de 4 324.38 € HT, soit 5 189.26 € TTC.
- Chargent M. le Maire de signer ce devis.

➤ Devis entretien du cimetière

M. Franck DUCHER présente un devis de l'entreprise Jérémy FABRE concernant l'entretien du cimetière : la taille des ifs, des arbustes et des rosiers en bas du côté parking.

OBJET	MONTANT HT
Taille des ifs en haie et en arbres	778.00 €
Taille des 4 ifs centraux	108.00 €
Évacuation des déchets verts	88.00 €
Taille des arbustes en bas du talus	210.00 €
Évacuation des déchets verts	63.00 €
TOTAL	1 247.00 €

Après délibération, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent ce devis de l'entreprise Jérémy FABRE à l'unanimité, pour un montant de 1 247.00 € HT, soit 1 496.40 € TTC.
- Chargent M. le Maire de signer ce devis.

➤ Élagage et abattage des arbres

M. Franck DUCHER présente un devis de l'entreprise Jérémy FABRE concernant l'élagage d'arbres.

OBJET	MONTANT HT
Élagage de 2 muriers platane à Bellevue	152.00 €
Élagage arbre autour du stade	1 779.00 €
Élagage arbre derrière la Mairie	160.00 €
Élagage de 5 prunus au Rond-point	375.00 €
Élagage 5 catalpa – 2 prunus - 4 tilleuls à l'église de Moissat-Bas	824.00 €
Nacelle	436.00 €
TOTAL	3 726.00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent ce devis de l'entreprise FABRE pour un montant de 3 726.00 € HT soit 4 471.20 € TTC,
- Chargent M. le Maire de signer ce devis.

➤ Devis lame niveleuse

M. François SANTUZ présente 3 propositions des Établissements Paul RAVEL pour l'achat d'une lame niveleuse plus appropriée pour le salage des rues de la commune en période de neige.

- Lame niveleuse AV MAJAR LNMIC185PV	3 004.00 € TTC
- Lame niveleuse AV MAJAR LNAV170PV	7 410.00 € TTC
- Etrave à neige WIEDENMANN	6 510.00 € TTC

Après échanges, il est décidé de continuer à utiliser le tracteur John Deere pour les travaux de déneigement, celui-ci étant équipée d'une lame, et d'utiliser le tracteur KIOTY pour les opérations de salage.

D'autre part, il est rappelé qu'en période hivernal, les services techniques sont mobilisés pour intervenir dans les meilleurs délais en cas de neige y compris avant l'heure de prise de poste. Toutefois les effectifs ne permettent pas de garantir le déneigement de toute la commune avant les départs au travail de la population. Enfin, M. le Maire rappelle que les services techniques doivent également sécuriser l'accès à l'école et à la mairie/agence postale.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décident de ne pas donner suite au devis de lame niveleuse.

➤ Devis fourniture pièces détachées l'aire de jeux

M. le Maire présente un devis de PROLUDIC concernant la fourniture de pièces détachées pour le siège balançoire situé sur l'aire de jeux à Moissat-Haut.

- Fourniture de deux lots de bouchons et capsules et d'un ensemble chaîne et assise simple.

Montant du devis : 475.60 €

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent ce devis de PROLUDIC pour la fourniture de pièces détachées pour le siège balançoire pour un montant de 475.60 € HT soit 570.72 € TTC.
- Chargent M. le Maire de signer ce devis.

➤ Devis porte de la porte arrière de la salle polyvalente

M. le Maire informe que la porte arrière de la salle polyvalente qui est très vétuste, ne présente plus les normes de sécurité.

M. le Maire présente les devis de réfection de cette porte qui ont été demandés aux entreprises : AP Agencement, GUINOT Menuiserie.

FOURNITURE	AP AGENCEMENT	GUINOT Menuiserie
Porte de service 2 vantaux ALU	4 261.00 €	4 589.76 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Optent pour le devis de l'entreprise AP AGENCEMENT pour un montant de 4 261.00 €

7 – Communauté de Communes Entre Dore et Allier

M. Thierry TISSERAND, Vice-Président de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, présente le Procès-verbal du Conseil Communautaire.

- Création d'un budget annexe – Assainissement collectif,
- Vote du budget annexe « ZIH2 – Extension de la ZI Les Hautes,
- Pacte territoriale France Renov – Subvention aux privés – Abondement de la CCEDA,
- Attribution de l'aide complémentaire dans le cadre de l'OPAH-RU,
- Parc d'Activités Intercommunal – Cession de parcelles à l'entreprise Ets DUMAS,
- Extension ZI Les Hautes – Validation du prix d'acquisition aux propriétaires,

- Avenant à la convention de portage EPF-Auvergne,
- Politique locale du commerce – Attribution subvention aide aux commerces,
- Réalisation des travaux de requalification des zones d'activités de la CCEDA,
- Extension du PAI – Réalisation des études préalables à la création de la ZAC n°2,
- Rapport sur la qualité et les prix du service (RPQS) 2024 SBL,
- Définition de l'intérêt communautaire suite prise de compétences assainissement.

M. Thierry TISSERAND évoque ensuite les deux points d'intervention importants pour les prochains mois :

- Assainissement – Transfert de compétence et mise en place d'un conseil d'exploitation,
- Projet de création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Courrier de M. Alexis DURIF

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Alexis DURIF concernant les problèmes sur le réseau d'eau pluviale « Route de Billom » qui se trouve à saturation lors des forts orages de pluie ou de grêle. Cette saturation entraîne un refoulement des eaux par les ouvrages de collecte des eaux de surface (grilles avaloires et caniveaux à grille).

M. le Maire informe que les comptages ont bien été effectué par le Cabinet d'Études EGIS Eau. Les résultats et la solution pérenne devraient être connus dans les prochains jours.

2 – Bilan des subventions « Rénovation énergétique de l'école »

M. le Maire présente le bilan de l'opération avec le montant définitif des travaux et des subventions perçues dans le cadre du marché « Rénovation énergétique de l'école ».

Montant prévisionnel de travaux : 932 276.29 € HT

Montant définitif de travaux : 933 589.98 € HT soit 1 120 307.98 € TTC

DSIL 2021	16.02 %	149 520.00 €
FIC 2019/2021	9.10 %	84 944.00 €
DETR 2022 – 30 %	16.07 %	150 000.00 €
DETR 2022 – 20 %	9.18 %	85 704.00 €
DETR 2022 -Bonus énergétique	6.35 %	59 277.60 €
RÉGION CAR 2022	10.93 %	102 000.00 €
Bonus Ruralité Région - Sanitaires	1.61 %	15 000.00 €
AAP BOIS CD63	6.90 %	64 457.00 €
FIC 2022 - Sanitaires	0.91 %	8 468.00 €
TOTAL	77.05 %	719 370.60 €

3 – Stationnement

M. Franck DUCHER rappelle la problématique de M. Étienne HONNORAT concernant le stationnement de riverain près de son entrée de garage « Route de Pironin », le gênant pour rentrer son véhicule.

Après contact avec les services de la DDT, il est proposé d'appliquer un zébra c'est à dire un marquage au sol. Comme toutes les signalisations routières horizontales, il est utilisé pour assurer la sécurité des usagers ou informer d'une interdiction de stationnement etc...

Après délibération, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- Décident que les services techniques de la commune mettent en place un zébra sur le domaine public pour matérialiser une interdiction de stationner devant le garage de M. Étienne HONNORAT.

4 – Achat de parcelle communale

M. Franck DUCHER, Adjoint aux travaux, présente une demande de M. ANTUNES GOMES et Mme PEDRO qui souhaitent acquérir la parcelle de domaine public sise devant le jardin de leur propriété « Route de la Gare, Lieu-dit Les Charles » d'une superficie d'environ 130 m².

La procédure habituelle prévoit la cession de domaine public au prix de 10.00 € le m² et que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur.

Cette parcelle communale a été clôturée il y a de nombreuses années par d'anciens propriétaires et n'a aucune utilité pour les autres riverains.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Constatent la désaffectation de la parcelle communale située le long du jardin de M. ANTUNES-GOMES et Mme PEDRO,
- Délibèrent sur le déclassement de la parcelle communale,
- Valident la cession de la parcelle au profit de M. ANTUNES-GOMES et Mme PEDRO au prix de 10 € le m²,
- Décident que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des demandeurs,
- Autorisent M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente ainsi que les actes notariés.

Tranchée « Chemin de Racoi »

M. Alexandre DEVAUX informe qu'une tranchée a été effectuée par les services d'ORANGE sur le « Chemin de Racoi » pour raccorder une habitation en cours de construction. Les travaux de raccordement sont terminés mais la fouille a mal été comblée. Par ailleurs, lors d'opération de terrassement et de maçonnerie, Il semblerait que la voirie ait été détériorée.

Le constructeur sera contacté pour remettre la chaussée en état.

6 – Terrain communal « Chemin du Terrail »

M. François SANTUZ demande de faire régulariser la situation rue de Bellevue concernant les 70 m² de domaine public occupés par un riverain. M. le Maire précise qu'il va prendre contact avec cet habitant.

Prochaine réunion du conseil municipal vendredi 6 février 2026 à 20 heures

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 25

